

AVIS IMPORTANT – RÉCLAMATIONS DE BOURSE

Il est porté à la connaissance des étudiants boursiers que ceux n'ayant pas bénéficié du versement de leur bourse pour l'un des motifs suivants :

- RDV Carte Minhaty non pris (Bac 2025)
- Bourse non mandatée pour statut OFPPT
- Bourse bloquée en raison CNSS
- Bourse bloquée pour erreur au niveau des modules validés
- Demande de rétablissement de bourse pour non inscription à l'enseignement supérieur les années précédentes
- Demande de rétablissement pour double baccalauréat

sont tenus de déposer une réclamation via le site web de l'établissement <https://bourse.fstg-marrakech.ac.ma> et ce **au plus tard le 16 janvier 2026**.

Fait à Marrakech, le 12/01/2026